



Newsletter n°1- Janvier 2024

Pour cette première newsletter de l'année, le cabinet DC Avocat vous souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2024.

Le cabinet DC Avocat vous souhaite une pleine réussite dans l'accomplissement de vos projets personnels et professionnels.

Le cabinet a été ravi d'accompagner ses clients dans leurs problématiques liées au droit du numérique et au droit de la propriété intellectuelle.

Focus du mois :

L'intelligence artificielle, un enjeu pour 2024 ?

L'année 2023 met en évidence un focus significatif sur OpenAI, créateur du robot conversationnel ChatGPT, confronté à cinq plaintes devant la CNIL. Les infractions aux règlements sur la protection des données personnelles et l'absence de mécanismes de vérification d'âge pour les utilisateurs mineurs ont conduit à des sanctions, illustrant les défis juridiques auxquels l'IA est confrontée.

Par ailleurs, la CNIL étend ses contrôles à d'autres domaines d'IA, notamment les caméras de vidéosurveillance algorithmique et les outils anti-fraude. Les implications potentielles sur la vie privée et la sécurité des utilisateurs sont mises en évidence, préfigurant des ajustements nécessaires dans la réglementation et la mise en œuvre des technologies d'IA.

Ces développements récents soulignent la nécessité d'une vigilance accrue et d'une adaptation constante des réglementations face à l'évolution rapide de l'IA. Les contrôles accrus signalent une prise de conscience croissante des risques potentiels, tout en soulignant l'importance de trouver un équilibre entre l'innovation technologique et la protection des droits individuels.

Les chiffres clés du mois

105 000 euros : C'est le montant de la sanction prononcée par la Cnil à l'encontre de la société NS CARDS FRANCE.

Professionnels RH, connaissez-vous vos obligations en matière de RGPD ?

33% des professionnels RH ne connaissent pas bien leur obligations en matière de RGPD.

Ce chiffre est issu d'un sondage Culture RH ayant récolté 841 votes.

10 millions d'euros : C'est le montant de la sanction prononcée par la Cnil à l'encontre la société YAHOO EMEA LIMITED.

82 000 victimes : C'est le nombre de personnes piratées de la maison-mère de Paramount.

44 000 euros : c'est le montant qu'inflige la Cnil en un mois avec ses procédures simplifiées.

Actualités

Dans le cadre d'une action coordonnée par le Comité européen de la protection des données (CEPD), la CNIL a mené en 2023 des contrôles auprès d'organismes publics et privés pour vérifier le rôle et les moyens confiés à leur délégué. Elle en dresse un bilan globalement positif mais a relevé certains manquements.

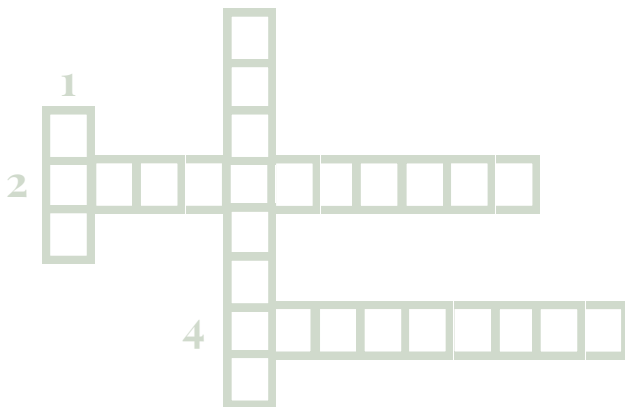
La Cnil publie un guide de sensibilisation au RGPD pour les services de prévention et de santé au travail (SPST)

Astuce RGPD - Comment se mettre en conformité ?

En cas de violation de données à caractère personnel, le responsable de traitement doit suivre un plan bien précis :

- prévenir le service de sécurité informatique ;
- mettre à jour le registre de violations de données ;
- avertir la Cnil sous 72h sauf si la violation n'entraîne pas de risque pour les droits et libertés des personnes concernées ;
- prévenir les personnes concernées par la violation sauf si cela exige des efforts disproportionnés (une communication publique pourra être privilégiée par exemple).

Les mots croisés du RGPD



1. Pilote de la conformité
2. Droit de faire transférer les données à caractère personnel nous concernant
3. Obligation d'en déterminer une pour réaliser un traitement
4. Déplacement de données

Réponses aux mots croisés de la Newsletter de décembre 2023 :

1. RGPD
2. Données
3. Sensible
4. Amende



Le saviez-vous ?

Chaque jour, près de 8 000 personnes inscrites sur Facebook décèdent dans le monde.

A ce titre, l'article 85 de la loi Informatique et Libertés nous permet désormais de décider de notre mort numérique.

Cette loi permet en effet à toute personne dont les données sont accessibles sur internet de formuler des directives spécifiques et générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données post-mortem.

Le sort d'un compte d'un influenceur est d'autant plus important qu'il pose des questions d'un point de vue patrimonial pour les héritiers de ce dernier lorsque ce compte génère encore des profits.

Retrouvez le cabinet

- Le 8 février, se tiendra la nuit des legaltech organisée par l'Incubateur du Barreau de Paris.
- Me Debora Cohen du cabinet DC Avocat, interviendra les 2, 5 et 6 février dans des collèges de Levallois pour parler de cyberharcèlement

Cette newsletter est éditée par Maître Debora Cohen

Site : www.dcavocat.com

P. : +33 (0) 6.50.08.23.47

Mail : debora.cohen@dcavocat.com

